



Résolution

Le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix siège en **séance ordinaire** ce **17^e jour du mois de janvier 2023, à 18 h 30**. Sont présents à cette séance et formant quorum sous la présidence de la Mairesse, Myriam Cabana, les Conseillers suivants : Guy Whissell, siège #1, Johanne Larocque, siège #3, Maryse Cloutier, siège #4, François Gauthier, siège #5 et Andrée-Anne Bock, siège #6; Stéphane Drouin, siège #2 a motivé son absence;

Madame Chantal Delisle, Directrice générale et Greffière-trésorière, est aussi présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

7.1.4 Modification de la date de la séance du Conseil de février 2023

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution numéro 2022-11-01#06, il a été résolu que la séance du Conseil du mois de février 2023 serait tenue le 14 février;

CONSIDÉRANT que certains élus ne pourront être présents et qu'il risquerait de ne pas y avoir quorum;

Il est proposé par François Gauthier,
Appuyé par Andrée-Anne Bock

ET RÉSOLU que la séance du Conseil du mois de février soit tenue le lundi 13 février 2023, à 18 h 30, au lieu du mardi 14 février;

Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents.

Résolution numéro **2023-01-17#08**
Copie conforme au livre des procès-verbaux, ce 17^e jour du mois de janvier deux mille vingt-trois.


Myriam Cabana
Mairesse


Chantal Delisle, Directrice générale
et Greffière-trésorière